



DIPLÔME D'APTITUDE À LA DIRECTION DES SOCIÉTÉS MUSICALES

Session 2025

OPTIONS (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats)

- batterie-fanfare
- chœur
- orchestre d'accordéons
- orchestre d'harmonie
- orchestre à plectres
- orchestre symphonique

Date limite d'inscription :
31 mai 2025

Diplôme délivré par la
Confédération Musicale de France
10-12 avenue de la Marne, 92120
Montrouge
Tél. : 01 55 58 22 82
Courriel : cmf@cmf-musique.org
www.cmf-musique.org



Le Diplôme d'Aptitude à la Direction des Sociétés Musicales a été créé en 1985, en accord avec le Ministère de la Culture, pour attester de la haute qualification de chefs qui s'engagent dans la direction d'ensembles musicaux en amateur.

La Confédération Musicale de France (CMF) organise les épreuves nationales, en région parisienne, tous les deux ans. Il s'agit d'épreuves théoriques, de direction et de connaissance de la vie associative.

Le DADSM est délivré, sous la responsabilité de la CMF, par un jury constitué de professionnels expérimentés.

LES ŒUVRES IMPOSÉES

OPTION	ŒUVRES ADMISSIBILITÉ	ŒUVRES ADMISSION
BATTERIE-FANFARE	<i>Care aux Vertiges</i> d'André Telman (Editions Fertile Plaine FP1271)	Œuvre travaillée par l'ensemble musical : <i>Esquisse médiévale</i> d'Alexandre Carlin (Editions Collection Musicavent) Œuvre déchiffrée par l'ensemble musical : <i>Fantaisie Burlesque</i> de Patrick Poutoire (Editions Billaudot)
CHORALE	<i>Graduale n° 7 - Christus factus est</i> d'Anton Bruckner (Editions Peters 4185 ou Doblinger)	Œuvre travaillée par l'ensemble musical : <i>Il a neigé</i> d'Isabelle Aboulker (Editions ACJ 28 001) Œuvre déchiffrée par l'ensemble musical : <i>Des pas dans l'allée</i> de Camille Saint-Saëns (Editions Durand)
ORCHESTRE D'ACCORDÉONS	<i>West Side Story</i> de Léonard Bernstein (arr. Heinz Ehme)	Œuvre travaillée par l'ensemble musical : <i>Le Matin</i> d'Edvard Grieg Œuvre déchiffrée par l'ensemble musical : <i>Concerto d'Amore</i> de Jacob de Haan (arr. Gerd Huber)
ORCHESTRE D'HARMONIE	<i>Three dance miniatures</i> de Philip Sparke (Editions Anglo Music Press)	Œuvre travaillée par l'ensemble musical : <i>Subterra</i> de Daniel Weinberger (Editions Beriato Music) Œuvre déchiffrée par l'ensemble musical : <i>Olympic Wind</i> de Guillaume Détrez (Editions Moleenar)
ORCHESTRE À PLECTRES	<i>Chant de l'automne japonais</i> de Yasuo Kuwahara	Œuvre travaillée par l'ensemble musical : <i>La boîte à musique</i> d'Alexandros Markeas (Editions DOZ DZ 1478) Œuvre déchiffrée par l'ensemble musical : <i>Chiara l'araignée / Blonda la girafe / Polinte la méduse / Piccolo bianco le lapin</i> - Extraits du « <i>Petit bal des bêtes</i> » de Vincent Beer Demander (Editions DOZ DZ 1285)
ORCHESTRE SYMPHONIQUE	<i>Danses hongroises n° 1, 2, 4, 5</i> (sans reprises) de Johannes Brahms	Œuvre travaillée par l'ensemble musical : <i>Petite suite</i> de Claude Debussy (orchestrée par Henri Büsser) Œuvre déchiffrée par l'ensemble musical : <i>4 danses norvégiennes</i> d'Edvard Grieg (orchestrée par Hans Sitt)

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

1 - DIRECTION

Filage d'une œuvre ou d'un programme, de niveau Excellence / Honneur, imposé pour l'ensemble musical concerné.

Durée de l'épreuve : 30 mn dont 15 mn de mise en loge.

Toute note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

2 - COMMENTAIRE D'ÉCOUTE

Rédaction d'un commentaire d'écoute à partir de 5 extraits d'œuvres d'époques, de styles et de genres différents (chaque extrait, de 1 à 2 mn, sera diffusé 3 fois).

Durée de l'épreuve : 1 heure.

3 - ANALYSE

Analyse formelle d'une pièce et analyse harmonique d'un passage de cette pièce.

Durée de l'épreuve : 4 heures.

4 - CULTURE MUSICALE

Présentation du sujet sous forme d'exposé oral sans aucun support.

Durée de l'épreuve : 20 mn dont 10 mn de questions du jury.

Sujet 2025 : « Peut-il y avoir de l'expressivité musicale lors d'une représentation d'orchestre dirigé par un robot chef-d'orchestre ? »

Il est demandé aux candidats de développer une problématique ou une approche personnelle (sociologique, artistique, politique, transversale, ...)

OPTIONS (Sous réserve d'un nombre suffisant de candidats)

◆ Option Chœur

Épreuve vocale

a) Interprétation soliste d'une œuvre vocale (ou extrait) au choix du candidat, *a cappella* ou accompagnée (dans ce dernier cas, le candidat doit obligatoirement se présenter avec un accompagnateur et non s'accompagner lui-même).

b) Epreuve de diction à partir de textes imposés sur partition et communiqués une semaine avant les épreuves. Extraits d'œuvres d'origines variées dont certaines en latin, italien, allemand et anglais, mais aussi d'autres langues.

Durée de l'épreuve : 10 mn maximum.

Toute note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

Harmonie

Harmonisation d'une mélodie avec paroles de style classique, romantique ou postromantique de 16 à 20 mesures, pour chœur mixte ou à 3 ou 4 voix égales minimum.

Durée de l'épreuve : 4 heures.

Toute note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

◆ Autres options

Harmonie

A partir d'un chant donné et d'une basse chiffrée alternés de 16 à 20 mesures.

Durée de l'épreuve : 4 heures.

Toute note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

Orchestration pour l'ensemble musical concerné

Batterie-fanfare ; Grand orchestre d'harmonie, Grand orchestre symphonique ; Orchestre d'accordéons ; Orchestre à plectres. Les erreurs d'instrumentation sont prises en compte.

Durée de l'épreuve : 8 heures.

Toute note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

ÉPREUVES D'ADMISSION

- **OPTIONS BATTERIE-FANFARE, ORCHESTRE D'ACCORDÉONS, ORCHESTRE D'HARMONIE, ORCHESTRE À PLECTRES ET ORCHESTRE SYMPHONIQUE**

Travail d'orchestre sur un passage de deux œuvres imposées dont une déchiffrée par l'orchestre pour l'ensemble musical concerné. Le jury indiquera au candidat le passage à préparer, avant sa mise en loge.

Durée de l'épreuve : 40 mn dont 20 mn de mise en loge.

Coefficient : 3

Toute note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

- **OPTION CHŒUR**

Travail du chœur : Échauffement vocal

Travail sur un passage d'une œuvre imposée et une œuvre déchiffrée par le chœur une semaine au préalable. Le jury indiquera au candidat le passage à préparer avant sa mise en loge.

Durée de l'épreuve : 40 mn dont 20 mn de mise en loge.

- **TOUTES OPTIONS**

1) Projet culturel : Le document, présenté sous forme de dossier, devra décrire un projet à mener ou déjà effectué. Il sera remis à la CMF dès les résultats de l'admissibilité.

Coefficient : 0,5

2) Entretien : Durée de l'épreuve : 20 mn.

Coefficient : 1,5

POUR OBTENIR LE DADSM, LES CANDIDATS DEVONT AVOIR OBTENU AU MINIMUM UNE MOYENNE DE 10/20 AUX ÉPREUVES D'ADMISSION

INSCRIPTION

Les candidats au DADSM doivent avoir 18 ans révolus à la date d'inscription et ne peuvent se présenter que dans une seule option à chaque session.

La sélection des candidats se fera sur dossier. Le dossier de candidature devra être envoyé à la CMF, avant le 31 mai 2025, et comporter les pièces suivantes :

- le bulletin d'inscription ci-contre complété, daté et signé avec photo d'identité récente
- un curriculum vitae
- les photocopies des diplômes musicaux les plus pertinents
- une lettre de motivation indiquant les formations suivies spécifiques à la direction ou au DADSM, et mesurant la connaissance du candidat sur la CMF ainsi que l'utilisation ultérieure du diplôme envisagée, notamment dans le domaine associatif
- un chèque à l'ordre de la CMF correspondant aux droits d'inscription : 40 € pour les candidats affiliés à la CMF ou 80 € pour les non affiliés (chèque restitué si candidat non sélectionné)
- un deuxième chèque de caution de 50 € à l'ordre de la CMF (chèque restitué jusqu'au premier jour des épreuves en cas de désistement dûment justifié).

Les candidats sont priés de prendre connaissance du déroulement et des notations des épreuves avant de s'y inscrire. Ces informations sont disponibles sur le site de la CMF : www.cmf-musique.org

BULLETIN D'INSCRIPTION

Diplôme d'Aptitude à la Direction des Sociétés Musicales 2025



À retourner avant le 31 mai 2025

OPTION CHOISIE : (un seul choix possible)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> batterie-fanfare | <input type="checkbox"/> orchestre d'harmonie |
| <input type="checkbox"/> chœur | <input type="checkbox"/> orchestre à plectres |
| <input type="checkbox"/> orchestre d'accordéons | <input type="checkbox"/> orchestre symphonique |

joindre une
photo d'identité
récente

INFORMATIONS PERSONNELLES

Mme / M. Nom

Prénom

Date et lieu de naissance

Adresse

Code postal Ville

Tél Portable

Courriel

VOTRE PARCOURS

Etes-vous titulaire du CRDSM ? **OUI** **NON**

Si oui, dans quelle région ?

Si vous avez déjà passé le DADSM, merci de compléter le tableau ci-dessous.

ANNÉE	OPTION CHOISIE	RÉSULTATS OBTENUS AUX DIFFÉRENTS TOURS

Faites-vous partie d'une structure musicale affiliée à la CMF ? **OUI** **NON**

Si oui, merci d'indiquer ci-dessous le numéro de matricule d'affiliation :

FR

DROITS D'INSCRIPTION

- 40 € pour les membres d'une structure musicale affiliée à la CMF
- 80 € pour les non affiliés CMF

DROITS À L'IMAGE

- J'autorise la CMF à utiliser les photographies prises pendant l'examen dans ses futures publications (site internet, réseau sociaux, publications, brochures, etc.)

Comment avez-vous été informé(e) de la session 2025 du DADSM ? _____

Fait à _____, le _____

Signature :

Bulletin d'inscription

À retourner avant le 31 mai 2025 à la CMF accompagné des pièces demandées à l'adresse suivante :

Confédération Musicale de France (CMF)
10-12 avenue de la Marne 92120 Montrouge
Tel : 01 55 58 22 82 - Mail : cmf@cmf-musique.org
www.cmf-musique.org

Les candidats sont sélectionnés sur dossier et doivent avoir 18 ans à la date d'inscription.

Le dossier de candidature doit être envoyé à la CMF avant le 31 mai 2025 (cachet de la poste faisant foi) muni des pièces suivantes :

- le bulletin d'inscription complété, daté et signé
- un curriculum vitae
- les photocopies des diplômes musicaux les plus pertinents
- une lettre de motivation indiquant les formations suivies spécifiques à la direction ou au DADSM, et mesurant la connaissance du candidat sur la CMF ainsi que l'utilisation ultérieure du diplôme envisagée, notamment dans le domaine associatif
- un chèque à l'ordre de la CMF correspondant aux droits d'inscription, tarifs mentionnés ci-dessus (chèque restitué si le candidat n'est pas sélectionné)
- un deuxième chèque de caution de 50 € à l'ordre de la CMF (chèque restitué jusqu'au premier jour des épreuves en cas de désistement dûment justifié)

**Les réponses seront données aux candidats fin juin, après examen des dossiers.
Les épreuves théoriques du 1^{er} tour se dérouleront début octobre.**